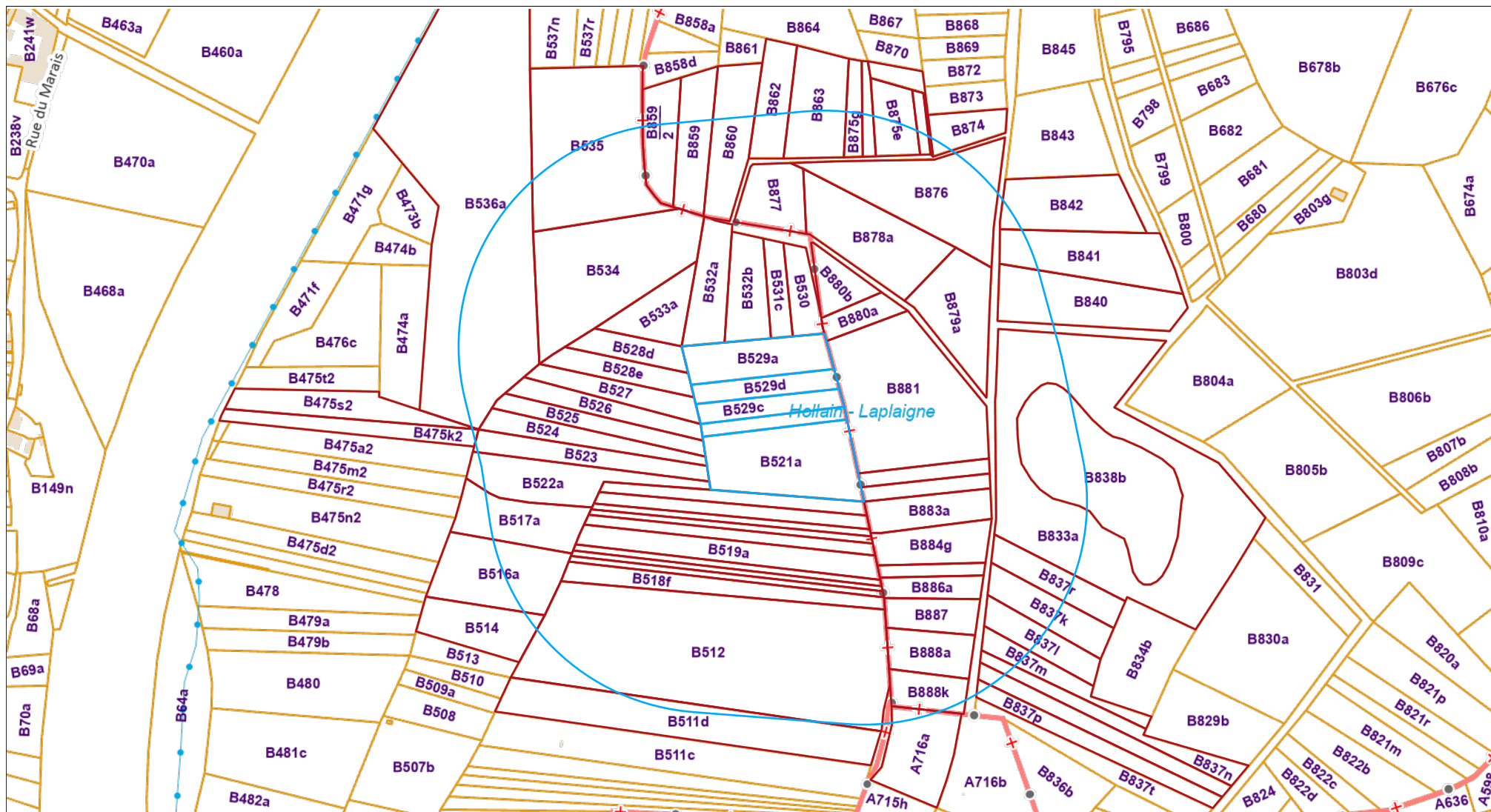




## Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :  
BRUNEHAUT 1 DIV/HOLLAIN/

Situation la plus récente  
Fait le 18/02/2026  
Échelle : 1 : 5000



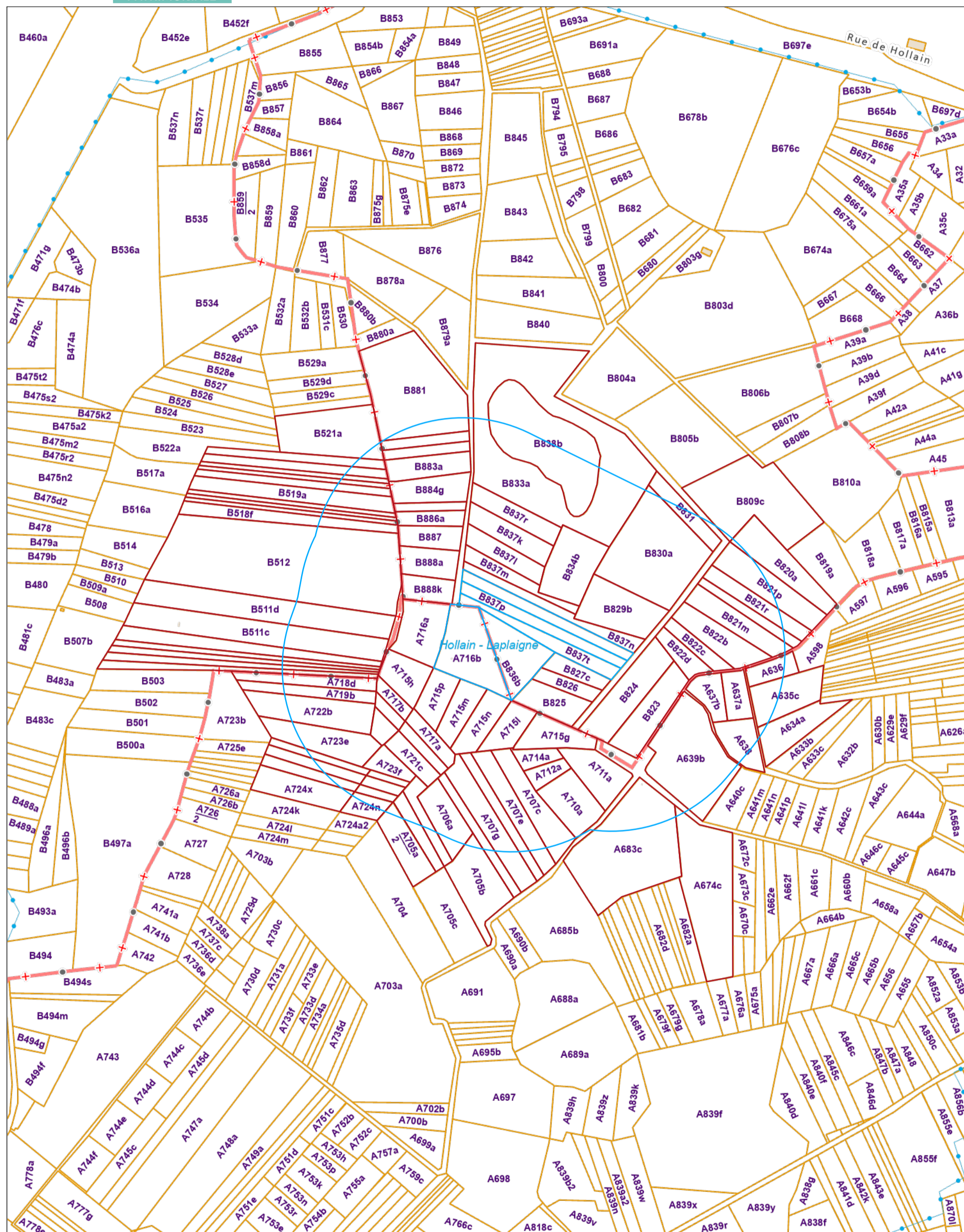




## Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :  
ANTOING 4 DIV/PERONNES-LEZ-ANTOING/

Situation la plus récente  
Fait le 18/02/2026  
Échelle : 1 : 5000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn\_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

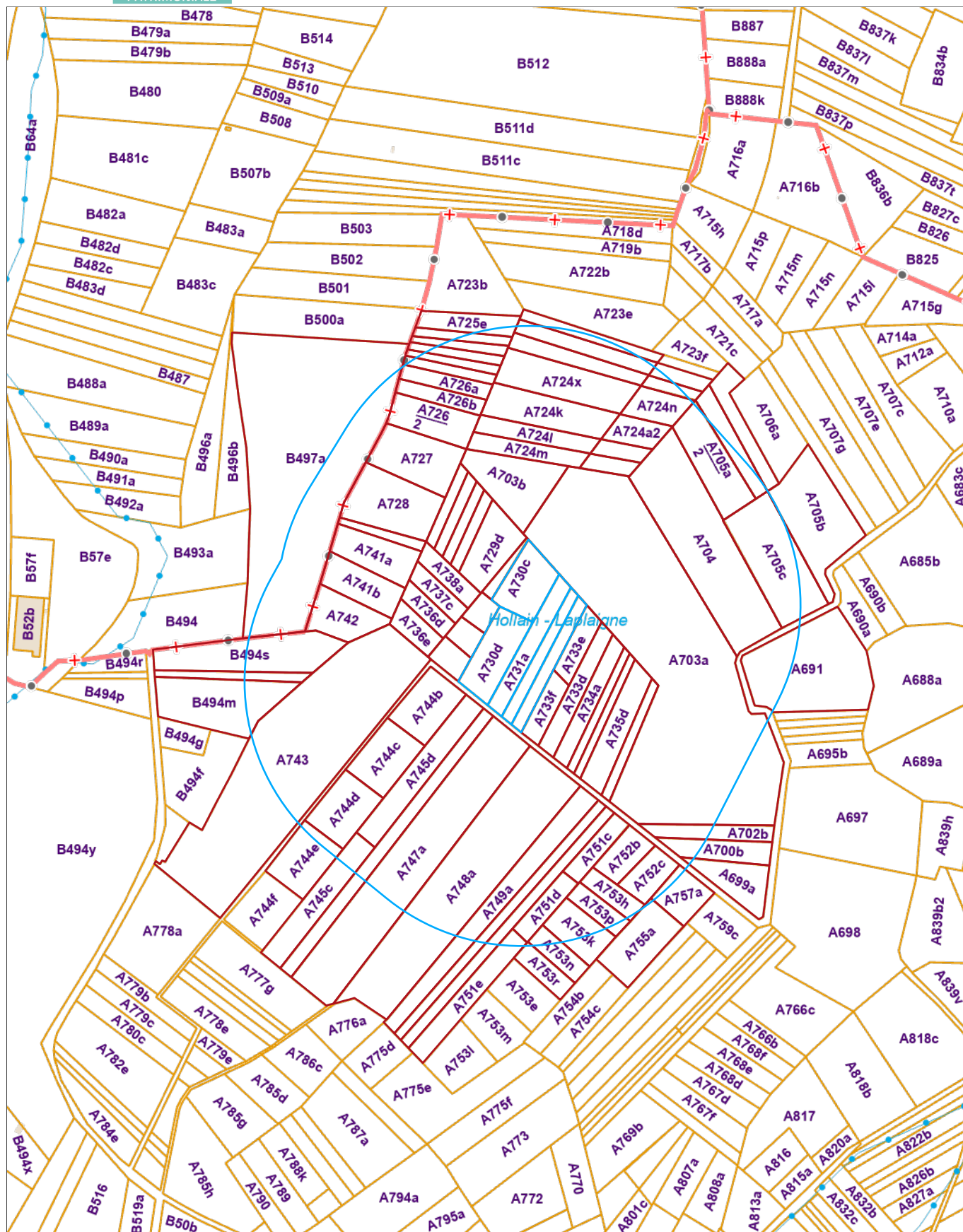




## Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :  
BRUNEAUT 2 DIV/LAPLAIGNE/

Situation la plus récente  
Fait le 18/02/2026  
Échelle : 1 : 5000





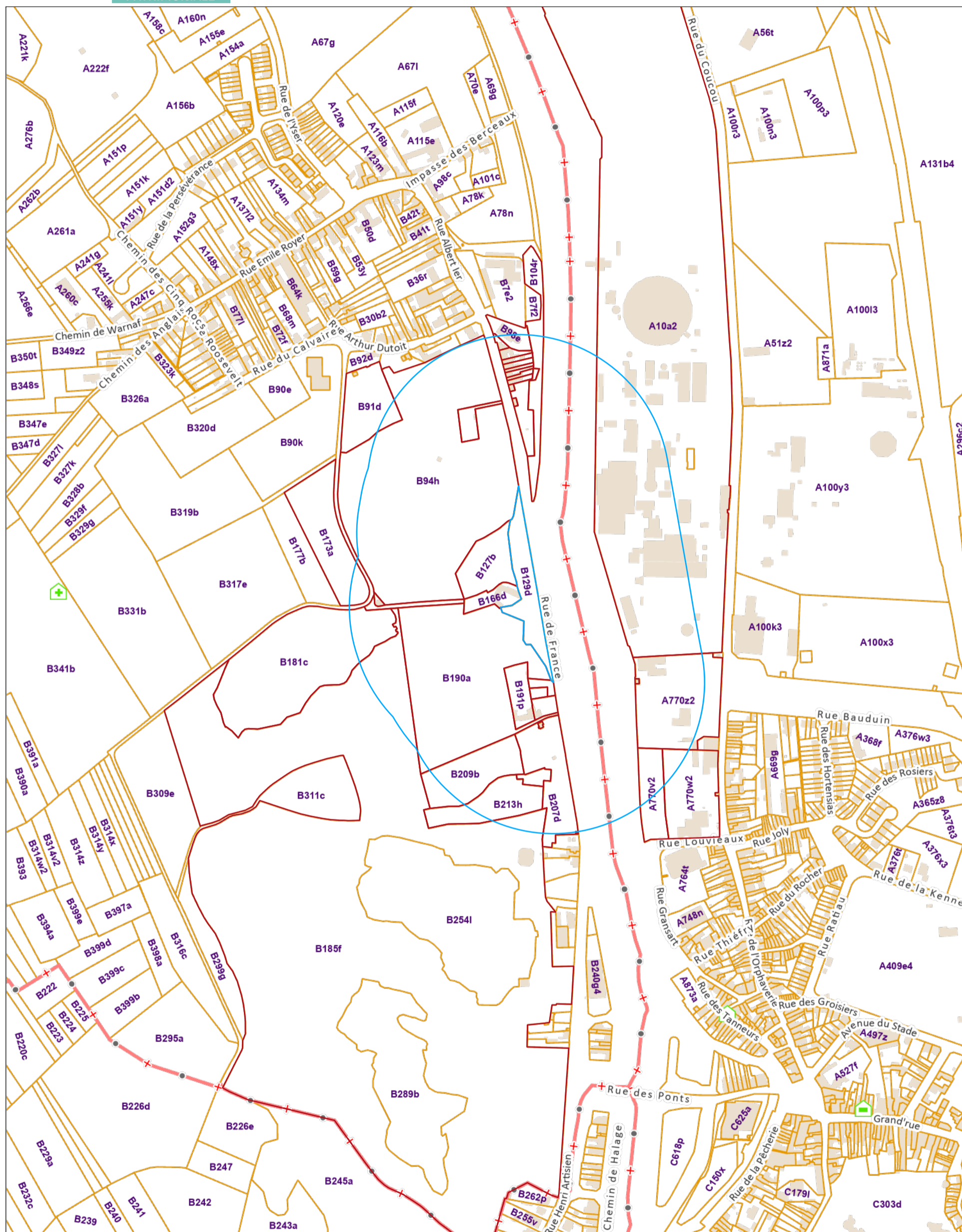




## Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :  
ANTOING 1 DIV/ANTOING/

Situation la plus récente  
Fait le 18/02/2026  
Échelle : 1 : 5000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn\_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

